

## REGLEMENT D'EXPOSITION DES CLUB « SINGAPURA PARTNER'S » et « BREIZ COTE CHATS »

\* Les Expositions Félines organisées par le CLUB "SINGAPURAS PARTNERS" et ses clubs affiliés "BREIZ COTE CHATS" et "BREIZ CATS BAND" sont validées par la Direction Départementale des Services Vétérinaires du département concerné.

\* Elles sont déclarées auprès du LOOF.

\* Elles sont également déclarées auprès de la TICA.

\* Les exposants doivent donc se conformer, à l'ensemble des dispositions et règlements arrêtés par la DSV (pour toutes questions sanitaires), par le LOOF (pour toutes questions relatives aux jugements traditionnels), par la TICA (pour toutes questions relatives aux jugements à l'américaine), ainsi que ceux du présent document.

### INSCRIPTIONS

\* Les inscriptions pour le jugement traditionnel doivent nous parvenir au plus tard: 10 jours avant la date de l'expo. Pour le jugement Tica aucune Late entries ne sera acceptée à compter de: 3 jours avant la date de l'expo.

\* pour toutes inscriptions nous parvenant après ces dates vous devez impérativement nous contacter par mail:

[singapura@wanadoo.fr](mailto:singapura@wanadoo.fr)

\* Les bulletins d'inscription doivent être entièrement complétés, signés et accompagnés du montant total des sommes dues, par chèque libellé au nom du BREIZ COTE CHATS. Tout paiement sur place (avec notre accord) sera majoré de la somme de 10 euros.

\* Les Inscriptions transmises par Internet sont possibles, à condition toutefois que le règlement nous parvienne dans les 8 jours.

Dans tous les autres cas le chat ne sera pas inscrit et de ce fait ne pourra à aucun moment pénétrer dans la salle d'exposition

\* Vous ne recevrez pas de confirmation pour les inscriptions en traditionnel. Vous pouvez demander cette confirmation par mail [singapura@wanadoo.fr](mailto:singapura@wanadoo.fr), nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

\* Aucun changement de chat ou inscription de chat supplémentaire en jugement traditionnel ne sera accepté à compter de la clôture du catalogue.

\* Aucun changement de classe ne sera accepté le jour de l'exposition. Les changements de classes pour le dimanche sont à signaler le samedi soir au secrétariat d'expo.

\* Un exposant peut présenter des chats ne lui appartenant pas à la condition qu'ils soient inscrits directement par le propriétaire sous son nom. Dans ce cas préciser clairement le nom de "l'agent" qui présente le chat lors de l'inscription.

### CHAT PARTICIPANT A L'EXPOSITION

\* Ne peuvent participer à cette exposition que les chats de race ou les chats de maison. Les chats de race sont :  
- les chats possesseurs d'un pedigree LOOF s'ils sont nés en France et/ou d'éleveurs français après le 6 janvier 1999.  
- les chats possesseurs d'un pedigree reconnu par le LOOF s'ils sont nés en France et/ou d'éleveurs français avant le 6 janvier 1999.

-les chats nés à l'étranger d'éleveurs étrangers et possesseurs d'un pedigree reconnu par le LOOF.

\* Les chats de maison doivent être stérilisés (certificat vétérinaire de stérilisation obligatoire pour les femelles) et doivent être âgés de plus de 10 mois. Ils doivent en outre posséder un enregistrement LOOF.

\* Conformément aux accords TICA/LOOF, les chats nés en France ne peuvent participer aux expositions TICA

se déroulant en France que s'ils possèdent un pedigree LOOF.

\* Les chatons de moins de 3 mois ne peuvent figurer en exposition.

\* La présentation d'animaux sauvages est formellement interdite en exposition (ou en présentation, sauf accord des autorités compétentes)

Pour certaines races, les sujets issus d'une hybridation avec un animal sauvage F1, F2, et F3 ne peuvent participer aux concours.

\* Tous les chats présentés sous un nom de race doivent impérativement pouvoir justifier de leur qualité. L'exposant doit se munir des copies de tous les documents relatifs à leur déclaration et notamment pedigrees ou attestations de demandes de pedigrees. **L'exposant doit se munir également de justificatifs le concernant. (N° de certificat de capacité, N° de SIRET et certificat de transport pour les professionnels de l'élevage ayant des chatons à vendre sur le site)**

### ANNULATION

\* Seul les annulations écrites (lettre, fax ou mail) seront prises en compte.

\* En cas d'annulation à compter de: 10 jours avant, ou en cas d'absence le jour de l'exposition, le montant des droits d'engagement restera acquis en totalité au club. Le reçu vous sera envoyé après l'exposition avec le relevé des engagements dans le mois suivant. Le montant des droits d'engagement sera remboursé pour toute annulation nous parvenant 11 jours avant la date d'exposition moins 15 euros de frais de gestion. Si toutefois vous êtes absent le jour de l'expo et n'avez ni prévenu, ni réglé les frais d'inscriptions le club vous facturera 25 euros par chat absent pour les frais de gestion.

\* En cas d'annulation de l'exposition par le club organisateur, les droits d'engagements seront reportés sur l'exposition suivante.

### ACCUEIL ET CONTROLE VETERINAIRE

\* La salle sera ouverte aux exposants à partir de 8 H.00. Le contrôle vétérinaire se déroulera de 8 H 00 à 9 H 30.

\* Tous les chats devront être passés au contrôle vétérinaire et installés dans les cages à 9 H 30

\* Les chats malades, infestés de parasites... ainsi que les femelles pleines ou allaitantes ne peuvent participer ni aux expositions ni aux présentations.

\* Sont également exclus les chats dégriffés. Les griffes des chats doivent être époussées aux pattes avant et arrière

\* Les décisions du vétérinaire seront sans appel.

\* Tous les chats et chatons doivent être identifiés par tatouage ou par puce électronique.

\* Les chats provenant de pays étrangers doivent être valablement vacciné contre la rage.

\* Les chats provenant d'un pays de la communauté européenne doivent être en possession du passeport européen.

\* Les chats en provenance d'un pays non-membre de la CEE, à l'exception des Etats Unis et du Canada doivent en plus posséder le certificat de titrage des anticorps anti-rabique et un certificat de bonne santé de moins de 5 jours.

\* En cas de retard et après le départ du vétérinaire, l'exposant devra, à ses frais, faire effectuer les contrôles réglementaires (tatouage, éventuellement rage et état sanitaire) chez un vétérinaire local

\* Les exclusions décidées par les vétérinaires pour raisons sanitaires ne font l'objet d'aucun remboursement.

\* L'accès des chiens est autorisé dans la salle d'exposition à condition qu'ils ne troublent pas l'ordre ou la quiétude des chats et qu'ils aient satisfait aux mêmes obligations sanitaires que les chats. ( inscription et contrôle vétérinaire)

### JUGEMENT

\* Les exposants peuvent participer soit au jugement traditionnel ( LOOF ) soit au jugement à l'américaine ( TICA ) soit aux deux types de jugements.

\* De même pour les expositions de deux jours les exposants peuvent participer soit le samedi, soit le dimanche, soit les deux jours.

\* La liste des juges Internationaux figurant sur le dossier d'engagement est fournie à titre indicatif, certains changements peuvent éventuellement se produire.

\* Les jugements traditionnels et TICA commenceront à 10 heures. Nous vous rappelons que les décisions des juges sont sans appel.

\* Après trois appels les chats sont éliminés d'office.

\* Les standards utilisés sont ceux du LOOF pour le jugement traditionnel et ceux de la Tica pour le jugement à l'américaine.

\* Les différentes classes de jugement (Traditionnel et Tica )sont celles figurant sur le bulletin d'inscription.

### CLASSE DE CONCOURS TRADITIONNELS

\* Un chat ne peut concourir dans une classe de jugement qu'à la condition de justifier du Diplôme de Titre de la catégorie précédente ou du nombre de Certificats d'Aptitude permettant l'obtention du titre précédent.

\* Un chat, dès qu'il est stérilisé, doit concourir, quel que soit le titre obtenu en tant que chat « entier », dans la catégorie « neutre » et ceci en repartant du titre de Premier.

\* Un Grand Champion ou Premier d'Europe, même si le titre n'a pas été demandé mais que le LOOF a enregistré le nombre de certificats nécessaires à l'obtention du titre, ne peut plus concourir pour les certificats de titres (sauf dans les classes « neutre»).

### CAGES

\* Aucun changement de place n'est autorisé durant l'exposition. Tout changement de place pourra exclure le chat des jugements.

\* Le club Organisateur fera le maximum pour respecter les souhaits des exposants portés sur les Bulletins d'Inscription sachant que c'est un service rendu et non un dû.

\* Dans le cas d'une exposition de deux jours cette règle ne pourra s'appliquer qu'aux exposants participant aux deux journées d'exposition

\* Les dimensions des cages mises à disposition des exposants sont les suivantes L : 60 x 60 cm Les cages personnelles sont autorisées, toutefois elles ne doivent pas entraver la parfaite vision des chats exposés. Elles doivent également permettre l'apposition du numéro du chat, ainsi que de l'étiquetage en cas de vente.

\* Les cages personnelles de plus d'un mètre doivent accueillir au moins 2 chats. Dans le cas contraire un supplément de 10 euros par cage sera demandé.

### VENTES

\* La vente de chatons est autorisée sous réserve de l'autorisation des services compétents.

\* D'autre part le vendeur doit être en conformité avec les différentes réglementations en vigueur (affichage obligatoire descriptif du chat et prix de vente)

\* Dans tous les cas, l'étiquetage doit se conformer aux dispositions légales et notamment en matière d'identification du vendeur et de prix de vente. En l'absence de cet étiquetage, aucune mention de disponibilité de chatons (nés ou à naître, présents ou non sur l'exposition) ne peut être disposée.

\* La vente s'effectue sous la responsabilité du vendeur qui s'assure des dispositions légales en la matière et qui s'engage à les respecter.

\* Une fiche « vente de chaton en exposition » reprenant l'ensemble de la réglementation en vigueur est à la disposition des exposants.

**\* Aucun chat ne pourra quitter la Salle d'exposition sans une "autorisation de sortie" signée par le vendeur, l'acquéreur et le secrétariat d'exposition.**

\* afin de respecter le public qui paye pour visiter nos manifestations, il est demandé aux exposants, dans la mesure du possible, de veiller à ce que les animaux vendus soient présent sur le site jusqu'à la fin de la manifestation.

### DIVERS

\* Les cartons de jugements traditionnels devront être retirés au secrétariat par l'exposant à la fin de l'exposition. Les cartons non retirés seront adressés par la poste aux frais des exposants.

- Les reçus seront adressés par la poste ou par mail dans le mois suivant la fin de l'exposition.

### RESPONSABILITE

\* Les Clubs organisateurs déclinent toutes responsabilités du chef en cas de vol, perte, fuite, maladie ou mort d'animaux exposés. Il en est de même en cas de morsure ou griffures occasionnées par les animaux exposés. Les exposants étant les seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs animaux tant aux tiers qu'à eux mêmes. Le club organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en leur lieu et place.

\* Par le seul fait de l'engagement de leur chat, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant le bulletin d'engagement.

### SANCTIONS

\* Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions organisées par le club BREIZ COTE CHATS et ses clubs affiliés, les personnes ayant fait une fausse déclaration, ayant introduit un chat non engagé ou remplacé un chat engagé par un autre, ayant quitté l'exposition avant l'heure fixée, n'ayant pas acquitté le montant des engagements ou ne s'étant pas conformé aux règlements.

Il en est de même pour les personnes ayant par leur langage, leurs écrits, ou leurs actes portés atteinte au prestige du club organisateur ou nuit au bon déroulement ou au succès de l'exposition.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et pour vous communiquer les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter

nous écrire : [singapura@wanadoo.fr](mailto:singapura@wanadoo.fr)

notre site : [www.breizcotechats.fr](http://www.breizcotechats.fr)

\* Vous pouvez consulter l'intégralité du règlement d'exposition LOOF sur : [http://loof.asso.fr/loof/racine/default.asp?num=78710&id=169&art\\_cat=&show\\_all=0&archive=0&page=1](http://loof.asso.fr/loof/racine/default.asp?num=78710&id=169&art_cat=&show_all=0&archive=0&page=1)

\* Et l'intégralité du règlement d'exposition TICA sur <http://ticaeo.com/Content/Publications/Pages/showrules.pdf>